



N°20 - août 2020

Programme d'actions nitrates de Nouvelle-Aquitaine

Reliquats d'azote dans les sols

Retour sur la campagne d'analyses 2019 dans les zones d'actions renforcées

La mesure du reliquat post-récolte permet d'évaluer l'azote minéral du sol non absorbé par la culture, et d'adapter la stratégie de fertilisation.



Dans les zones d'actions renforcées du programme régional (les "ZAR", autour des captages à plus de 50 mg/l de nitrates), un panel d'exploitants est tiré au sort chaque année par la DRAAF pour réaliser obligatoirement une analyse après blé, colza et maïs.



Sur 584 exploitations agricoles de la Nouvelle-Aquitaine tirées au sort en 2019, le taux de réponse est de 57 % (il varie de 48 % en Vienne à 62 % en Deux-Sèvres et en Charente). Les exploitants qui n'ont pas répondu seront relancés en 2020 et s'exposent à des sanctions.



Pour que les résultats d'analyse soient fiables, il faut éviter la minéralisation de l'azote dans la terre. Le prélèvement doit donc être effectué juste après la récolte ou juste avant, puis conservé au frais et rapidement analysé.



Les prélèvements doivent explorer la profondeur d'enracinement de la culture, par strate de 30 cm. Le reliquat est plus élevé dans les échantillons de terre prélevés sur 2 ou 3 horizons de sol que dans ceux prélevés dans le seul horizon de surface ; or 93 % des échantillons ne sont composés que du premier horizon.

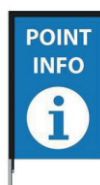
Des reliquats élevés après une culture de maïs

Après une culture de **blé**, la moyenne du reliquat est de **37 kg d'azote par hectare** et les valeurs vont de 6 à 186 kg/ha. Elles sont deux fois plus élevées dans les sols limoneux que dans les sols argilo-calcaires.

Derrière le **colza**, la moyenne est de **59 kg/ha** et le reliquat varie de 13 à 367 kg/ha.

Ce reliquat est un des plus élevés depuis 2015, avec une très grande amplitude de variation. Ceci peut être en relation avec les rendements obtenus, inférieurs aux objectifs, ou dû à un large excès d'engrais dans certaines situations.

Enfin, les reliquats sont très élevés dans le cas du **maïs**, affichant **77 kg/ha** en moyenne et variant de 9 à 316 kg/ha.



La DRAAF de Nouvelle-Aquitaine a publié les résultats dont l'ensemble commenté est accessible ici :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Reliquats-post-recoltes-en-ZAR>

L'analyse des résultats 2019 confirme la tendance observée en 2015 et 2016 : il reste très souvent beaucoup d'azote dans les sols après la récolte, surtout dans le cas du maïs.

Tenir compte de ces résultats d'analyse pour revoir à la baisse son plan de fumure, c'est garantir davantage de performance de son exploitation, au plan économique comme au plan environnemental.

Pour tout complément d'information sur la lettre

www.vienne.gouv.fr

ddt@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux



facebook.com/Prefet86/



twitter.com/Prefet86



instagram.com/prefet86/

La lettre de la DDT 86 - Lettre n°20 - Août 2020

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Direction départementale des territoires de la Vienne